Docusign Envelope ID: DFD126E0-66B8-423C-B299-C529090FCF16

AB ROAD

Société par actions simplifiée
Au capital de 60.000 €
Siège social : 35 rue Lucas
03200 VICHY
RCS CUSSET 851 757 369

DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS DU 4 SEPTEMBRE 2025
(Article L. 223-27 du Code de commerce et de l'article 23 des statuts)

Les soussignés :

- La société TOMAVIR, propriétaire de …… 3 750 actions
RCS CLERMONT-FERRAND 989 989 801

- La société HYSE, propriétaire de …….. 1 200 actions
RCS CLERMONT-FERRAND 920 500 741

- La société TESMA HOLDING, propriétaire de …… 900 actions
RCS CLERMONT-FERRAND 920 500 741

- Monsieur Stéphane BALANGER, propriétaire de …….. 150 actions
Demeurant à BEAUREGARD-VENDON (63), 13 rue des Ravats

Détenant ensemble **6.000 actions**, soit la totalité des actions composant le capital social de la société par actions simplifiée **AB ROAD** désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société **AB ROAD** et conformément aux dispositions de l'article L. 223-27 du Code de commerce et de l'article 23 des statuts,

Après avoir rappelé :

- que **la société TESMA HOLDING** envisage de céder la totalité de sa participation, soit les **NEUF CENTS (900) actions** qu'elle détient en pleine propriété dans le capital de la Société, au profit de la société **TOMAVIR** (RCS CLERMONT-FERRAND 989 989 801).

- que **la société TESMA HOLDING** envisage de céder la totalité de sa participation, soit les **MILLE DEUX CENTS (1.200) actions** qu'elle détient en pleine propriété dans le capital de la Société, au profit de la société **TOMAVIR** (RCS CLERMONT-FERRAND 989 989 801).

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes :

- **Autorisation d'une cession de NEUF CENTS (900) actions détenues par la société TESMA HOLDING au profit de la société TOMAVIR,**

- **Autorisation d'une cession de MILLE DEUX CENTS (1.200) actions détenues par la société HYSE au profit de la société TOMAVIR,**

Docusign Envelope ID: DFD126E0-66B8-423C-B299-C529090FCF16

- **Constat de la démission de la société TESMA GOLDING de ses fonctions de Directeur Général,**

- **Constat de la démission de la société HYSE de ses fonctions de Directeur Général,**

- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

PREMIERE DECISION

Les associés, à l'unanimité, connaissance prise du projet de cession de la société **TESMA HOLDING** de **NEUF CENTS (900) actions** qu'elle détient en pleine propriété dans le capital de la Société au profit de la société **TOMAVIR**, autorisent ladite cession.

DEUXIEME DECISION

Les associés, à l'unanimité, connaissance prise du projet de cession de la société **HYSE** de **MILLE DEUX CENTS (1.200) actions** qu'elle détient en pleine propriété dans le capital de la Société au profit de la société **TOMAVIR**, autorisent ladite cession.

TROISIEME DECISION

Les associés, à l'unanimité, connaissance prise de la lettre de démission de la société **TESMA HOLDING** de son mandat de Directeur Général de la Société en date de ce jour, décident de :

- Dispenser la société TESMA HOLDING du formalisme de sa démission prévu à l'article 18 des statuts et notamment mais non exclusivement su respect de son préavis d'un mois,

- De prendre acte que sa démission intervient sans indemnité de part ni d'autre,

- Prendre acte que sa démission est effective **à compter de ce jour,**

- Ne pas procéder à son remplacement.

QUATRIEME DECISION

Les associés, à l'unanimité, connaissance prise de la lettre de démission de la société **HYSE** de son mandat de Directeur Général de la Société en date de ce jour, décident de :

- Dispenser la société HYSE du formalisme de sa démission prévu à l'article 18 des statuts et notamment mais non exclusivement su respect de son préavis d'un mois,

- De prendre acte que sa démission intervient sans indemnité de part ni d'autre,

- Prendre acte que sa démission est effective **à compter de ce jour,**

- Ne pas procéder à son remplacement.

Docusign Envelope ID: DFD126E0-66B8-423C-B299-C529090FCF16

CINQUIEME DECISION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités consécutives aux présentes décisions.

* * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les Associés.

La société TOMAVIR Monsieur Stéphane BALANGER Signé par : DC7AF4945C074C3...	La société HYSE Monsieur Sébastien PAULIN Signé par : Sébastien PAULIN B4BB6CE1B85F4FC...
La société TESMA HOLDING Monsieur Sébastien PAULIN Signé par : Sébastien PAULIN B4BB6CE1B85F4FC...	Monsieur Stéphane BALANGER Signé par : DC7AF4945C074C3...